

Achetez des Obligations d'épargne de l'Ontario jusqu'au 21 juin*Des placements sûrs et souples qui bâtissent l'Ontario***NOUVELLES**Le 1^{er} juin 2017

Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont maintenant en vente jusqu'au 21 juin 2017, un placement sûr et souple entièrement garanti par la province.

Les Obligations d'épargne de l'Ontario offrent aux habitants de la province la possibilité d'investir dans leurs localités. Les fonds recueillis servent à financer des projets d'infrastructure tels que les hôpitaux, les écoles, les routes et les ponts.

Les obligations, qui peuvent être achetées par toute personne vivant en Ontario, vont de 100 \$ à 1 million de dollars. Elles sont un placement souple d'une durée de trois, cinq, ou dix ans assorti de taux d'intérêt annuels ou composés, et sont proposées à taux accélérateur, fixe ou variable.

Les taux d'intérêt pour la série 2017 s'établissent comme suit :

- Obligations à taux accélérateur de cinq ans :
 - 0,60 % cette année
 - 0,80 % la deuxième année
 - 1,05 % la troisième année
 - 1,30 % la quatrième année
 - 1,65 % la cinquième année
- Obligations à taux fixe :
 - 1,00 % pour l'obligation à taux fixe de trois ans
 - 2,15 % pour l'obligation à taux fixe de dix ans
- Obligations à taux variable de trois ans : 0,65 % pour la première année

Le taux d'intérêt des obligations à taux variable s'appliquera du 21 juin 2017 jusqu'au 20 juin 2018. Le taux d'intérêt des obligations à taux variable, séries 2015 et 2016, a été établi aujourd'hui à 0,65 % et s'appliquera du 21 juin 2017 jusqu'au 20 juin 2018.

Offrir des options de placement sûres et souples qui bâtissent l'Ontario fait partie de notre plan visant à créer des emplois, à stimuler notre économie et à améliorer la vie quotidienne de notre population.

CITATION

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario offrent aux gens une occasion unique d'appuyer les investissements de l'Ontario dans la santé, l'éducation et les transports. Quel meilleur moyen de marquer le 150^e anniversaire de l'Ontario que contribuer aux projets entrepris partout dans la province? »

— Charles Sousa, ministre des Finances

FAITS EN BREF

- On peut acheter les Obligations d'épargne de l'Ontario dans les banques, sociétés de fiducie, *credit unions* et caisses populaires, ainsi que chez les courtiers en valeurs mobilières.
- Ces obligations sont des options de placement attrayantes, car elles ne comportent pas de frais d'achat et le capital et l'intérêt sont entièrement garantis par la province.
- Les taux d'intérêt sont fondés sur la conjoncture économique et les tendances du marché.
- L'Ontario fait le plus important investissement dans l'infrastructure des hôpitaux, des écoles, des transports en commun, des routes et des ponts de toute l'histoire de la province. Pour en savoir plus sur ce qui se passe dans votre localité, rendez-vous à [Ontario.ca/On renforce](http://Ontario.ca/On_renforce).

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Visiter le site Web des obligations d'épargne de l'Ontario ou composer le 1 888 212 2663.

Jessica Martin, bureau du ministre
Jessica.Martin@ontario.ca
416 212-5181

ontario.ca/finance
Available in English

Scott Blodgett, ministère des Finances
Scott.Blodgett@ontario.ca
416 325-0324